

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES ÉTONNANTS VOYAGEURS 2019

### PRINCIPE DU CONCOURS

#### Article 1 :

Dans le cadre du Festival international du livre et du film «Saint-Malo Étonnants Voyageurs» qui aura lieu du 8 au 10 juin 2019 à Saint-Malo, un concours de nouvelles est organisé pour les jeunes de 11 à 18 ans résidant en France métropolitaine, en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique et à La Réunion, avec l'agrément du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse. Un recueil des meilleures nouvelles sera édité grâce au soutien de la MGEN.

- Le principe du concours consiste à imaginer une nouvelle de deux à quatre pages, à partir d'un des deux sujets proposés par Valérie Zenatti. Les meilleures nouvelles seront récompensées à la suite de deux phases de sélection.

#### Article 2 : Conditions de participation

- Ce concours est ouvert aux jeunes de 11 à 18 ans (11 ans révolus et moins de 19 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019) résidant en France métropolitaine ou dans les DOM et TOM, ou bien scolarisés dans un établissement dépendant du Ministère français de l'Éducation nationale et de la jeunesse.

- Une dérogation pourra être accordée aux élèves de 6<sup>e</sup> âgés de moins de 11 ans au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et aux élèves de plus de 19 ans scolarisés dans l'enseignement secondaire. Elle est à demander par mail à [concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com](mailto:concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com) et à joindre impérativement à la nouvelle.

- La participation au concours est strictement individuelle : aucune nouvelle écrite collectivement ne pourra être retenue.

### INSCRIPTION

(jusqu'au 22 mars 2019)

#### Article 3 : Modalités

- Il est indispensable pour chaque candidat souhaitant participer de s'inscrire individuellement. Le formulaire d'inscription est accessible sur le site du festival : [www.etonnants-voyageurs.com](http://www.etonnants-voyageurs.com) (rubrique Jeunesse > Concours de nouvelles).

- Le formulaire d'inscription permet également aux enseignants d'inscrire des élèves, avec leur propre adresse e-mail. La rédaction de la nouvelle devra cependant rester strictement individuelle.

- Une adresse e-mail valide pendant toute la durée du concours sera exigée.

- La date limite d'inscription pourra être reportée de quelques jours sur décision de l'association organisatrice.

#### Article 4 : Confirmation de l'inscription

- Chaque candidat inscrit sur le site internet recevra immédiatement sur son adresse e-mail une confirmation de son enregistrement ainsi qu'un numéro d'inscription. Ce numéro sera indispensable pour envoyer la nouvelle. Toute nouvelle reçue ne comportant pas de numéro d'inscription ne sera pas considérée comme valide.

- Tout numéro d'inscription est strictement individuel. Aucun échange ni aucune cession de numéro entre candidats ne sera possible.

## ENVOI DE LA NOUVELLE (jusqu'au 29 mars 2019)

Article 5 :

Les textes devront être envoyés le **29 mars 2019** au plus tard, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Concours de nouvelles  
Festival Étonnants Voyageurs  
24, avenue des Français Libres  
35 000 Rennes

Modalités d'envoi :

Le candidat devra envoyer une enveloppe comportant :

- 2 exemplaires distinctement séparés (non agrafés) de la nouvelle écrite pour le concours.

- d'un (seul) exemplaire de la page de garde (disponible en téléchargement sur le site internet du festival [www.etonnants-voyageurs.com](http://www.etonnants-voyageurs.com), rubrique Jeunesse > Concours de nouvelles dûment complétée et signée par le représentant légal du candidat.

- d'une dérogation si le candidat ne remplit pas les conditions d'âge réglementaires (cf. art. 2)

Attention : Tout envoi ne répondant pas strictement à ces critères entraînera la disqualification de l'auteur de la nouvelle.

## PRÉSENTATION

Article 6 :

Chaque nouvelle envoyée :

- > Sera dactylographiée.
- > Se composera d'au minimum 2 pages et d'au maximum 4 pages (1 recto verso = 2 pages).
- > Proposera une suite cohérente à l'un des deux sujets.
- > Commencera impérativement par la dernière phrase de l'incipit choisi, recopiée intégralement.
- > Comportera un titre.
- > Sera imprimée dans une police lisible, en couleur noire uniquement.
- > Ne comportera aucune illustration ni décoration.
- > Sur chaque page de la nouvelle figureront le numéro et le nombre de page (ex. 1/3, 2/3, etc.).

> Les pages de chaque nouvelles seront agrafées mais non reliées.

> Aucun élément permettant d'identifier le candidat (nom, note manuscrite) ou son établissement ne devra apparaître sur les nouvelles.

## SELECTION DES NOUVELLES

Article 7 :

Ce concours se déroulera en deux étapes :

- L'étape académique ouverte à tous les candidats
- L'étape nationale, réservée aux 1ers lauréats de l'étape précédente.

### 1/ L'étape académique

Article 8 : Composition des comités de sélection des nouvelles :

- Pour chaque académie dénombrant plus de 50 participants, un jury académique, constitué par les rectorats d'académie concernés, se réunira afin de choisir les 5 textes lauréats de l'académie et les classer du 1<sup>er</sup> au 5<sup>e</sup>. Aucun ex-aequo n'est possible pour la première place.

- Les académies dénombrant moins de 50 participants pourront être regroupées dans des sections « inter-académiques ». Les textes des candidats seront répartis de manière homogène au sein de jurys dits « inter-académiques » constitués par l'association Étonnants Voyageurs.

Seuls les auteurs des textes classés 1<sup>ers</sup> de chaque groupe participeront à la finale nationale.

Article 9 : Prix des lauréats académiques

Les lauréats classés 1<sup>e</sup>, 2<sup>nd</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> de chaque académie recevront un diplôme et un livre, et verront leur nouvelle publiée sur le site internet du festival. Les lauréats recevront leur récompense par courrier, sous cinq semaines.

Les lauréats arrivés 1<sup>ers</sup> de leur académie verront de plus leur nouvelle publiée dans un recueil broché édité à 15 000 exemplaires.

## Article 10 : Diffusion des résultats

- Les noms des lauréats de l'étape académique seront diffusés sur le site internet du festival courant mai 2019. Aucune annonce individualisée ne sera faite auprès des candidats non lauréats.

## **2/ L'étape nationale (réservée aux 1<sup>ers</sup> lauréats de l'étape académique)**

### Article 11 :

Le jury national 2019 sera présidé par Valérie Zénatti et constitué de partenaires et amis du concours, ainsi que de professionnels du monde de l'édition. Ce jury établira un classement des textes et élira les 3 lauréats nationaux.

### Article 12 : Prix des 3 lauréats nationaux

1/ Une invitation à participer au Festival « Saint-Malo Étonnants Voyageurs 2019 », du 8 au 10 juin 2019, avec deux membres de leur famille. L'ensemble des frais de transport, d'hébergement et de restauration seront pris en charge.

2/ Un diplôme et une dotation en livres qui leur seront remis au cours d'une remise des prix organisée pendant le festival.

3/ Une rencontre avec Valérie Zénatti et une Master Class d'écriture avec des professionnels (auteurs et éditeurs) pour retravailler les nouvelles.

## **POUR TOUS LES PARTICIPANTS**

### Article 14 :

La valeur globale des prix académiques et nationaux s'élève à un montant de 5 000 euros minimum.

### Article 15 : Droits de diffusion des nouvelles

Les participants autorisent l'association «Étonnants Voyageurs» et ses partenaires à publier leurs textes (en mentionnant le nom de l'auteur) dans tout support assurant la promotion et la publicité de ce concours, sans contrepartie financière.

## Article 16 : Clause d'annulation

Si pour des raisons internes ou externes, l'organisation devait être conduite à annuler le concours, sa responsabilité ne pourrait être retenue.

### Article 17 :

Toute personne peut, dans les conditions de l'article 5 de la loi du 29.06.1989, obtenir gratuitement un exemplaire du présent règlement en écrivant à l'association :

Concours de nouvelles  
Festival Étonnants Voyageurs  
24, avenue des Français Libres  
35000 Rennes

ou à :

Maître Jean-Yves Colin  
Huissier de Justice  
20, rue Jean-Marie Savatte  
BP 33  
35260 CANCALE

chez qui il a été déposé.

(Remboursement du timbre au tarif lent sur demande)

### Article 18 :

La collecte et le traitement de données à caractère personnel, sont réalisés conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite loi « Informatique et Libertés ». A ce titre, ce traitement fait l'objet d'une déclaration à la CNIL sous le numéro 1798666. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », l'association ETONNANTS VOYAGEURS garantit à l'utilisateur un droit d'opposition, d'accès et de rectification sur les données nominatives le concernant. L'utilisateur a la possibilité d'exercer ce droit par courrier au siège de l'association ETONNANTS VOYAGEURS, 24 avenue des Français libres, 35000 Rennes (ou par simple email à concours.nouvelles@etonnants-voyageurs.com)